

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2017

	Page
1. Appel.....	287
2. Approbation de l'ordre du jour.....	287
3. Communications du Président.....	288
4. Communications de la Municipalité.....	288
5. Préavis n° PR17.04PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2016 d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances.....	288
6. Préavis n° PR17.05PR concernant une demande d'autorisation de vente d'une surface d'environ 366 m ² à détacher de l'immeuble n° 2040 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, surface correspondant à l'emprise des bâtiments ECA n°s 247 et 4158 (rue de l'Ancienne-Poste 2), pour un montant de CHF 3'300'000.- Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO, Président de la Commission des affaires immobilières.....	291
7. Préavis n° PR17.06PR concernant l'adoption des Statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, la dissolution de l'Organisation régionale de protection civile d'Yverdon ainsi que la désignation d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois Rapporteur : M. Julien WICKI remplaçant Mme Claire-Lise RICHARD Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances.....	292
8. Préavis n° PR17.08PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2017 Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances.....	296
9. Préavis n° PR17.10PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2016 Rapporteur : M. Daniel COCHAND, Président de la Commission de gestion.....	302
10. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2017-2018.....	306
11. Propositions individuelles et interpellations.....	314
11.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Extension des horaires d'ouverture des magasins yverdonnois).....	314
11.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLILOUD (Signalétique en ville pour les personnes à faible capacité visuelle ou non-voyantes).....	317
11.3 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Suite question du 2 mars 2017 Encadrement des élèves aux devoirs surveillés).....	319
11.4 Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Séjour de la Municipalité à Collesano).....	319
11.5 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Suite motion du 8 mars 2012 Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes).....	321
11.6 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Règlement de police).....	323
Discours de M. le Président Stéphane BALET.....	323
Discours de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD.....	327

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 juin 2017

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
et pour une fois, cher public, je le dis chaque fois, mais d'habitude je n'ai pas de public.

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD, en représentation à l'étranger, s'est excusé pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Mireille BANDERET, Marie-Christine BERNEY, Catherine CARP, Catherine CHEVALLEY, Anne GANDER, Claude-Anne JAQUIER, Claire MONZIES, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Claire-Lise RICHARD, Guiseppe ALFONZO, François ARMADA, Peter ARNABOLDI, Zamir DUSHAJ, Johann GILLIÉRON, Marc NICODET, Brian OOSTERHOFF et Vassilis VENIZELOS.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Colette CRETENAND, Nuri HAJDARI et Jacques LEVAILLANT.

Membres présents	80
Membres excusés	17
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Rapport de Gestion 2016

Une erreur nous a été signalée à la page 2 de la brochure du Rapport de Gestion 2016, volume 1 du PR17.04PR.

Sous la rubrique Membres du Conseil communal au 01.01.2016 pour le parti libéral radical, il faut lire ANGÉLOZ Guy et non Alain. Nous vous prions de corriger vos brochures en conséquence. La version disponible sur le site a été corrigée.

Avec nos remerciements à M. Guy ANGÉLOZ, directement concerné, de nous l'avoir signalé et nos excuses pour cette regrettable coquille.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

5. PRÉAVIS N° PR17.04PR

**CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2016 D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER précise qu'il n'ira pas dans les détails de l'introduction du rapport qui contient quelques considérations qui pourraient refroidir une partie de la salle en ce qui concerne l'avenir des finances communales. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2016 à la page 9. Sans objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc maintenant vous lire les noms des dicastères ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence. Merci également aux secrétaires et scrutateurs d'avoir l'œil afin que nous puissions repérer les personnes qui souhaitent s'exprimer.

Discussion sur les
comptes 2016

7. Culture

152.3189 Jeux du
Castrum

Mme la Conseillère Harmony PILLADO :

Il s'agit du compte 152.3189 intitulé « Jeux du Castrum » à la page 94.

Nous avons au budget, nous pouvons voir au budget qu'il y avait CHF 120'000 qui avaient été prévus pour cet événement. Nous remarquons que CHF 60'000 ont été utilisés, mais comme nous le précise la remarque concernant ce compte, cette somme a servi de soutien aux Numerik Games car les Jeux du Castrum n'ont pas été organisés en 2016.

Je souhaiterais donc savoir pour quelle raison le Conseil communal vote chaque année un budget détaillé, alors qu'en fin de compte, l'argent est utilisé pour autre chose sans que nous soyons informés et encore moins que l'on nous ait demandé notre avis.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère pour cette question.

Non, vous avez été, comment dire, sondés et de manière active pour ces frais-là par le biais du budget 2016. En effet, à l'époque, lors de la constitution du budget, avait été décidé, très rapidement, la constitution de cette fête Numerik Games et il n'y avait pas de rubrique à l'époque-là pour cette fête-là.

Le chef des finances a, dès lors, décidé de la mettre sous cette rubrique. Alors effectivement, la rubrique, la thématique n'est pas la même, mais du coup, elle a la même vocation, la même affectation. L'affectation est la même, mais l'idée n'est pas d'acheter un camion ou une benne à ordures, etc. on reste dans la même philosophie. Donc même si la rubrique n'est pas la même, ça reste acceptable du point de vue financier me disait d'ailleurs tout à l'heure le chef des finances. Ceci est de la compétence de l'administration avec l'autorisation de la Municipalité. Mais c'est tout à fait juste de, c'est tout à fait correct selon les finances communales de faire de la sorte pour autant que l'affectation reste la même.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Encore une chose, pour 2017, vous l'avez peut-être vu dans le budget 2017, les choses sont séparées. Une rubrique a été créée pour Numerik Games maintenant qu'on sait que c'est une manifestation qui est d'ailleurs pérenne sur trois ans.

Voilà, merci.

Mme la Conseillère Harmony PILLADO :

Je vous remercie, Mme TANNER, pour votre réponse. On avait recherché dans le PV du 8 décembre dernier, justement où nous parlions du budget, si ça avait été mentionné, si c'était référé au PV.

On n'a pas retrouvé la référence donc soit ça nous a échappé, soit bien voilà, mais je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sous 7. Culture.

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2016		Budget 2016 initial	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	16'566'711	435'134	17'093'430	1'940'720
Finances et Sports	29'582'371	121'651'865	29'282'410	116'618'780
Urbanisme et bâtiments	24'111'006	8'332'855	24'906'675	8'493'860
Travaux et environnement	22'703'946	8'373'882	22'720'345	7'815'080
Jeunesse et cohésion sociale	39'671'514	6'732'622	37'928'740	6'607'000
Police	33'654'603	20'973'631	34'296'320	22'320'280
Culture	9'771'186	2'458'770	10'208'800	2'451'485
Service des énergies	50'029'629	57'535'084	55'874'340	62'747'185
Totaux	226'090'966	226'493'843	232'311'060	228'994'390
Excédent de charges selon budget initial			3'316'670	
1^{ère} série de compléments au budget			163'774	
2^{ème} série de compléments au budget			726'265	
Crédits complémentaires PNV			38'700	
Excédent de revenus		402'877	4'245'409	

Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 7.

	Comptes 2016	Budget 2016
Résultat de l'exercice	402'877	-4'245'409
Amortissements	18'422'323	17'708'100
Attributions aux fonds	3'092'347	3'497'130
Prélèvements aux fonds	-419'008	-3'199'800
Autofinancement	21'498'539	13'760'021

Discussion sur
l'ensemble les comptes
2016

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2016.

La discussion n'est pas demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR17.04PR portant sur les comptes communaux de l'exercice 2016 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

6. PRÉAVIS
N° PR17.05PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE D'UNE SURFACE D'ENVIRON 366 M² À DÉTACHER DE L'IMMEUBLE N° 2040 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS, SURFACE CORRESPONDANT À L'EMPRISE DES BÂTIMENTS ECA N°S 247 ET 4158 (RUE DE L'ANCIENNE-POSTE 2), POUR UN MONTANT DE CHF 3'300'000.-

RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Gildo DALL'AGLIO ne donne lecture que des vœux et conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

J'ai une question par rapport aux locataires actuels de cet immeuble.

Tout en tenant compte du fait que le nouveau repreneur va reprendre aussi les baux existants. Tout en sachant aussi qu'il y aura sûrement des travaux de rénovation. Est-ce que la Municipalité serait prête à amener des garanties supplémentaires de relocation concernant ce locataire actuel ? Et quelles seraient ces garanties, éventuellement ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité, dans sa tractation avec la société en question, a négocié ce qui est dans le préavis c'est-à-dire reprise des baux par l'acheteur. C'est-à-dire que les gens sont protégés par le droit du bail et on ne va pas interférer dans le droit du bail.

Le droit du bail a une valeur de protection importante surtout quand les loyers sont de faible importance et donc les promoteurs, les acquéreurs en sont parfaitement conscients et ils se sont engagés à discuter avec les gens, accessoirement aussi, par exemple pour le commerce, de discuter pour éventuellement les replacer.

Donc en fait, c'est une discussion qui va avoir lieu entre les repreneurs et les locataires protégés par le droit du bail, sans intervention de la Commune.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.05PR est accepté avec quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à la société Concepts Unlimited AG, ou à un nommable de son choix, une surface d'environ 366 m² à détacher de l'immeuble n° 2040 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, surface correspondant à l'emprise des bâtiments ECA n^{os} 247 et 4158 (rue de l'Ancienne-Poste 2), pour un montant de CHF 3'300'000.-

Article 2 : Pour garantir l'exécution des engagements de la Ville, la Municipalité est autorisée à concéder à la société Concepts Unlimited AG, ou à un nommable de son choix, un droit d'emption sur une surface d'environ 366 m² à détacher de l'immeuble n° 2040, surface correspondant à l'emprise des bâtiments ECA n^{os} 247 et 4158 (rue de l'Ancienne-Poste 2), pour un montant de CHF 3'300'000.-, l'échéance de ce droit étant fixée au 30 novembre 2019.

**7. PRÉAVIS
N° PR17.06PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DES STATUTS ET L'ADHÉSION À LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS, LA DISSOLUTION DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE D'YVERDON AINSI QUE LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DU DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS.

RAPPORTEUR : M. JULIEN WICKI REMPLAÇANT MME CLAIRE-LISE RICHARD

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Claire-Lise RICHARD, Pierre CHERBUIN, Sébastien NOBS, Sylvain PITTET, Thierry PIDOUX (remplaçant Jacques LEVAILLANT), Ruben RAMCHURN (remplaçant Michaël TÜLLER le 23 mai), Michaël TÜLLER et Julien WICKI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de la commission et de la Commission des finances.

M. le Conseiller Julien WICKI précise qu'il a remplacé Mme Claire-Lise RICHARD au pied levé. Il procède à la lecture des conclusions et vœux du rapport et répondra volontiers aux questions, ou quelqu'un d'autre d'ailleurs de cette commission, au sujet de l'amendement proposé.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER souligne que deux éléments ont attiré l'attention de la Commission des finances et l'ont conduit à présenter un co-rapport. Il s'agit de la question de la neutralité des coûts qui est mentionnée dans le préavis mais qui doit être assurée et son étonnement à voir que l'ORPC pourrait emprunter jusqu'à un million de francs sans en référer, bien sûr, au Conseil communal et avec l'obligation pour la Commune de cautionner cet emprunt. Il donne ensuite lecture des vœux et conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote	L'article 1 est accepté avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 3 de la part de la commission, soit :
<i>Proposition amendement</i>	<p><u>Article 3 amendé</u> : conformément aux Statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué, un premier suppléant et un second suppléant au Conseil intercommunal de l'Association, compte tenu de la mécanique de nomination prévue aux articles 9 et 18 des statuts que nous venons d'adopter.</p>
<i>Discussion sur amendement</i>	La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.
	<p><u>Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :</u></p> <p>Alors, j'ai bien compris le sens de l'amendement que la commission propose. C'est exactement ce qui se fait dans toutes les associations régionales, c'est-à-dire que le Préfet, quand il nomme, il nomme en premier le Conseil intercommunal, ensuite il va nommer les membres du CODIR, ce qui veut dire que la personne va passer au CODIR, et ensuite, il nommera les suppléants. Donc, de toute façon on est obligé de présenter entre 3 et 4 personnes suivant le nombre de suppléants qu'il peut y avoir derrière, pour avoir le nombre le jour de l'assemblée, ça se passe toujours comme ça.</p> <p>J'ai téléphoné au Préfet pour m'assurer qu'il allait bien encore procéder de la sorte lors de cette association, il m'a dit : oui. L'amendement, il ne sert à rien, il ne mange pas de foin comme on dit, mais il n'est absolument pas utile puisque c'est ce qui se fait déjà. Donc, vous pouvez le laisser, vous pouvez l'enlever, pour nous il n'y a aucun souci, de toute façon, c'est ce qui se pratique et le Préfet me dit : c'est un amendement qui ne sert pas à grand-chose à part alourdir le texte, mais il n'y a pas de souci. Voilà.</p>
	<p><u>M. le Conseiller Julien WICKI :</u></p> <p>Merci Mme la Municipale pour ces précisions. On en a effectivement assez longuement débattu pour savoir « utile », « pas utile » ? Alors vous avez apporté effectivement, notre crainte c'était surtout d'éviter qu'on doive revenir devant le Conseil pour réélire un deuxième suppléant et donc perdre du temps.</p> <p>Alors, il me semble que cette crainte est levée avec vos informations. Je ne suis pas sûr d'avoir les compétences pour décider seul, en plus je ne fais que remplacer la Présidente de la commission, du retrait ou pas de l'amendement. Pour ma part, il pourrait être retiré, mais peut-être, on pourrait écouter les autres membres de la commission sur cette question.</p>
	<p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> <p>A partir du moment, M. le Conseiller, où vous remplacez la Présidente, à mon sens, vous avez le pouvoir de retirer cet amendement.</p>
	<p><u>M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :</u></p> <p>Je crois qu'il faut être clair : le Conseil communal, dont je fais partie, doit désigner ou proposer ses représentants au comité législatif de l'organisation de protection civile. Dans ce sens, il est</p>

parfaitement légitime que cet amendement soit accepté. Pourquoi ? Parce que c'est à nous que revient le droit et le devoir de désigner quels seront les représentants du Conseil communal à cet organisme intercommunal.

Il n'appartient pas au Préfet de faire autre chose que d'installer les autorités de cette organisation intercommunale. En ce sens-là, l'habitude de voir les organismes intercommunaux n'être constitués que de municipaux commence à connaître une évolution où la gouvernance et la séparation des pouvoirs et la répartition des responsabilités se mettent en place.

En ce sens-là, je ne peux que, en tant que membre de la commission ad hoc et membre de la Commission des finances, que répéter que cet amendement, s'agissant de communes pourvues d'un Conseil communal élu à la proportionnelle, doit effectivement désigner, compte tenu du dispositif des statuts de cette organisation intercommunale, d'un côté un organe exécutif où notre Municipal aura sa place de droit, d'avoir, de l'autre côté, à l'organe dit législatif ou de contrôle deux représentants du Conseil communal qu'il nous revient de désigner.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Conseiller, j'en déduis donc que l'amendement est maintenu.

La discussion est toujours sur l'acceptation de cet amendement.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 3 est accepté avec quelques abstentions.

Nous votons maintenant sur l'article 3 amendé que je vous relis :

Article 3 amendé : conformément aux Statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué, un **premier suppléant et un second suppléant** au Conseil intercommunal de l'Association, **compte tenu de la mécanique de nomination prévue aux articles 9 et 18 des statuts que nous venons d'adopter.**

Discussion sur article 3 amendé

La discussion sur l'article 3 amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant plus demandée.

Pardon, oui, j'ai toujours ce problème d'angle de vision, je ne vais pas le régler d'ici la fin, je crois.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je voulais vous dire, il faudra peut-être changer vos lunettes, mais ce sera trop tard !

Je voulais juste répondre aux vœux qui avaient été mis en avant.

Donc le premier vœu qui émane de la commission ad hoc, c'est que les membres du Conseil intercommunal fassent partie d'une Commission sécuritaire. Bien nous, on n'y voit pas d'opposition, simplement qu'il faudra changer le règlement du Conseil et puis ça, c'est du ressort

du Conseil communal. Donc on va vous laisser œuvrer pour que ça se fasse de la sorte. Ce qui n'empêche pas que se sont d'abord les Conseillers communaux au législatif. Mais si vous voulez une Commission sécrétaire officielle et qui fasse partie à part entière du Conseil communal, bien il faut effectivement modifier l'article du règlement du Conseil communal.

Et puis, pour la Commission des finances, il y avait plusieurs vœux, donc que les délégués veillent à ce que les budgets futurs de l'association assurent que la contribution de la Ville reste financièrement neutre. Et bien ça, je peux vous assurer que c'est le but, non seulement de la Ville d'Yverdon, mais des 72 autres communes qui font partie de l'association. Etant au COPIL, on se bat vraiment tout le temps pour que les finances descendent. Après ce sera le rôle du CODIR de mettre le budget de fonctionnement en place, mais il y a déjà des, bien-entendu, une préparation qui se fait et c'est bien ce à quoi nous œuvrons actuellement.

Ensuite, que l'association intercommunale ne s'engage pas dans un emprunt. Ce qu'il faut comprendre par là, c'est que toutes les associations intercommunales signent un plafond d'engagement, c'est dans la loi sur les communes. Une association intercommunale fonctionne comme une commune, donc doit fixer un plafond d'endettement. Ça ne veut pas dire que, je peux vous le dire, le SDIS et la PNV par exemple n'ont absolument acquis aucun bien mobilier, immobilier, enfin de valeur et on a quand même signé le plafond d'endettement. C'est une obligation légale ce n'est pas qu'une obligation de dépenser, loin de là.

Et puis, que les délégués incluront le respect de ces éléments dans le rapport sur leurs activités qu'ils rendront à la Municipalité et au Conseil communal. Bien ça de toute façon, ayant à ce moment-là des délégués au Conseil intercommunal qui seront du Conseil communal, il y a un rapport d'activités qui est remis, bien sûr chaque année, donc il sera fourni au Conseil communal par le biais des délégués.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos vœux et aux questions qui pouvaient se poser et peut-être exister encore un peu.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

Le PR17.06PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et la Commission des finances pour leur travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission **et le rapport de la Commission des finances**,
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'adopter les Statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Organisation régionale de protection civile d'Yverdon et de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois.

Article 3 conformément aux Statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un

amendé : délégué, un **premier suppléant et un second suppléant** au Conseil intercommunal de l'Association, **compte tenu de la mécanique de nomination prévue aux articles 9 et 18 des statuts que nous venons d'adopter.**

8. PRÉAVIS
N° PR17.08PR

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2017.

RAPPORTEUR : **M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

1. Administration générale

Je vous demande un peu de compréhension pour le fait que je vais présenter une proposition d'amendement et que celle-ci, je vous l'ai faite parvenir tardivement, parce que c'est également tardivement que je me suis posé la question de déposer cet amendement, mais j'en ai informé les chefs de groupe.

De manière concrète, il s'agit pour nous de voter un crédit complémentaire de CHF 40'000 pour de la recherche de personnel, alors que CHF 90'000 sont déjà inscrits au budget de cette année. On nous les demande pour pouvoir conduire la recherche d'un nouveau chef de service des bâtiments.

Si c'est la Municipalité qui engage, c'est au Conseil qu'il appartient d'accorder les sommes nécessaires et cela, soit pour les salaires par le biais du budget que nous voterons cet automne, soit par le biais des crédits complémentaires comme c'est le cas aujourd'hui. Je vous explique pourquoi je rechigne à accorder maintenant ces CHF 40'000 supplémentaires.

La réorganisation d'URBAT doit découler des conclusions d'un audit sur URBAT demandé par la Municipalité et obtenu par elle depuis des mois. La Municipalité a en main les clés qui ont conduit ses décisions, mais il n'en est pas de même pour nous les Conseillers communaux. Mme la Municipale Gloria CAPT s'est engagée à communiquer les conclusions de l'audit, mais à ce jour aucun Conseiller ne les a reçues ou entendues.

Faute de ces conclusions, le Conseil ne peut pas décider en toute connaissance de cause. Ainsi tout est possible à URBAT, d'une simple réorganisation à l'interne avec des promotions à la clé jusqu'à un engagement à l'externe, qui impliquera financièrement la Commune pour des années. J'ai le souci de services bien organisés et performants et aussi celui de veiller au bon emploi de l'argent des contribuables. Au vu de la somme de CHF 90'000 au budget, qui est déjà fixée donc au budget, il ne me paraît pas y avoir d'urgence, à la mi-année, à voter ce crédit complémentaire aujourd'hui.

Alors mon amendement est donc le suivant, excusez pour les chiffres :

Proposition amendement

Article 1 :

Des compléments au budget 2017, représentant une augmentation de charges de CHF 310'100, (un montant correspondant à CHF 350'100 – CHF 40'000 du crédit complémentaire) et une augmentation des revenus de CH 30'000 sont accordés à la Municipalité.

Conséquences : Excédent de charges prévues au budget 2017 CHF 2'206'345

Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

L'amendement proposé vise donc à supprimer le montant de CHF 40'000 destiné à la recherche d'un chef de service à URBAT en invoquant le fait que les conclusions de l'audit ne sont pas connues par l'organe décisionnel que nous sommes.

Pour rendre les choses plus claires, il serait certainement utile que cet audit soit effectivement mis à disposition, pour le moins de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Et la Commission des finances persiste dans sa demande formelle qu'elle a déjà fait parvenir à la Municipalité de pouvoir prendre connaissance de cet audit, une fois le document expurgé des éléments qui pourraient toucher au respect de la sphère personnelle de personnes impliquées dans l'évaluation d'URBAT, sphère personnelle évidemment digne de protection.

En revanche, la Commission des finances, dans son rapport, n'a pas fait de remarque ou proposition concernant le poste de CHF 40'000 pour la recherche d'un chef de service. Il n'y a pas de faits nouveaux qui la pousseraient à changer sa position et la Commission ne soutient donc pas l'amendement proposé.

Enfin, la Commission rappelle son vœu qui est que la réorganisation d'URBAT soit neutre au niveau des coûts globaux pour la Ville.

Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Le groupe UDC s'est interrogé, comme le Conseiller COCHAND, sur ce complément au budget.

En effet, en l'absence du rapport de l'audit du Service de l'urbanisme et des bâtiments, l'UDC juge précipité le choix de la Municipalité d'engager un nouveau chef de service et une personne chargée de projets sans que le Conseil communal n'ait pu statuer sur la pertinence de cette décision.

Nous souhaitons rappeler que pour la réalisation du Collège des Rives (Préavis PR16.31PR, adopté le 1^{er} décembre 2016), il a d'ores et déjà été prévu un soutien au service URBAT, puisqu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mise sur pied, mandat qui a été confié, durant toute la phase de construction, à un bureau d'architecte expérimenté dans ce type de projet.

Conscient des enjeux actuels sur les projets futurs de notre Ville et très soucieux des deniers publics, le groupe UDC demande à la Municipalité de rendre en premier lieu un rapport sur la pertinence de cette décision et qu'elle fasse preuve de transparence sur le résultat de l'audit au moins auprès de la Commission de gestion conformément à l'article 111 de notre règlement.

Enfin, le groupe UDC désire connaître, à l'heure actuelle, quel est le solde du compte de charge n° 3092.00 « Frais de recherche de personnel » du budget 2017 qui se montait à CHF 90'000 et quelles recherches de personnel ont été entreprises avec ce fonds.

Etant donné que l'engagement du nouveau chef de service est prévu à l'automne 2017, à combien se montera la deuxième série de compléments au budget 2017 ? A la lecture du cahier des charges du futur chef de service, on peut vraiment s'interroger sur la pertinence de l'engagement d'un deuxième chef de service, tellement celui-ci est complet. Quelles seront les tâches futures de l'actuel chef de service ? Le groupe UDC attend avec pertinence les réponses de la Municipalité pour pouvoir statuer sur l'amendement de notre collègue.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je ne reviendrai pas sur l'audit. Par contre, je me pose la question et je pose la question à la Municipalité si c'est dorénavant une nouvelle tendance de passer par des chasseurs de tête ou des entreprises spécialisées, appelons-les comme ça, pour recruter des cadres ?

On sait tous que c'est le trend actuel, tout le monde a recours à ce genre d'entreprise. Mais qu'on se rappelle un peu, avant 1998 on n'avait pas de Service RH ici à la Commune. Depuis 1998, la Commune s'est dotée d'un Service des ressources humaines qui, à mon sens, est tout à fait apte, en collaboration avec la Municipalité bien entendu, à engager un chef de service.

Le fait d'attribuer CHF 40'000 d'honoraires à une entreprise externe ne garantira jamais l'infailibilité du processus. On connaît des chasseurs de tête qui se sont plantés, pardonnez-moi l'expression, comme aussi la Municipalité peut se tromper. Ça peut arriver dans tous les cas de figure.

Donc, ma question est la suivante :

Est-ce que dorénavant, pour le recrutement de cadres, la Municipalité entend faire appel systématiquement à des chasseurs de tête plutôt que de recourir au Service RH ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Avec une telle enveloppe consacrée à la recherche d'un nouveau chef de service et l'usage d'une entreprise de chasseurs de tête pour le recruter, pensez-vous qu'il serait trop ambitieux de chercher un profil suffisamment talentueux pour diriger l'intégralité du Service de l'urbanisme et des bâtiments ? Ceci en fait dans le but de limiter l'inflation des chefs de service à une période où la Ville va vers de grands défis financiers.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je suis un peu surpris du type de questions qu'on découvre ce soir, mais néanmoins, je vais essayer d'y répondre.

Nous avons expliqué à la Commission des finances ainsi qu'à la Commission de gestion, je crois aussi au Conseil communal, que les audits, par définition, ne se donnaient pas tels quels, puisqu'en fait il y avait une protection de la sphère privée et il y avait des éléments extrêmement personnels dans les audits. Ça ne s'est jamais fait et je pense que ça ne se fera pas, en tout cas pas tant que nous pourrons garder les décisions de la composition de la Municipalité actuelle.

Par contre, nous nous sommes engagés, au niveau de la Municipalité, à fournir une synthèse de l'audit, c'est-à-dire les conclusions qui sont quand même l'élément moteur et donc l'audit expurgé, comme l'a dit M. le Président de la Commission des finances, je crois. Nous nous sommes engagés, je vous le confirme, j'ai lu ce document de travail ce week-end, une deuxième version est arrivée entre hier et aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons pu donc la lire avec Mme la Municipale, mais la Municipalité ne l'a pas lue et donc, la Municipalité va valider ce texte et vous aurez ce texte, je vous le promets. Donc l'audit, non, la synthèse ou l'audit expurgé, oui.

Nous avons aussi entendu les soucis et les attentes du Conseil communal, je vous rappelle que lors de la votation du crédit complémentaire d'environ deux millions pour le TBB, ce même Conseil communal nous a fait prendre des engagements. Des engagements de réfléchir pourquoi c'était arrivé. De réfléchir qu'est-ce que la Municipalité voulait prendre comme mesures pour éviter que ça se reproduise. Et les mesures, c'est justement les décisions de la Municipalité qui vous ont été communiquées. C'est-à-dire une réorganisation du Service de l'urbanisme et des bâtiments avec un deuxième chef de service, parce que ce dicastère, ce Service, a à faire à des projets extrêmement importants. Il y a aussi, dans ce Service-là, des projets extrêmement importants notamment ce qu'on appelle les grands projets. Et nous devons renforcer ce secteur-là et c'est bien dans ce sens-là que la Municipalité a pris les décisions qui sont les siennes

maintenant.

Alors, bien sûr qu'il y a urgence ! On ne va pas attendre que les gens se rendent malades dans le Service pour faire le travail qu'il y a à faire. Bien sûr qu'il y a urgence, parce qu'il y a des grands projets qui sont en cours avec des grands défis. Et donc la Municipalité a pris ses responsabilités et vous a communiqué les décisions qui sont les siennes, à savoir une réorganisation avec un nouveau chef de service à la tête des bâtiments et un renforcement du secteur des grands projets.

Maintenant, pourquoi on passe de CHF 90'000 à 40'000 ? D'ailleurs qu'est-ce qu'on fait avec les CHF 90'000 ? Alors, on fait avec les CHF 90'000, des recherches de personnel sur l'année. Les annonces coûtent entre CHF 1'000 et CHF 4'000 déjà, les annonces. On recherche 60 personnes par année en moyenne. Je signale qu'aux comptes 2015, nous avons consommé CHF 131'000 aux comptes 2015 pour la recherche de personnel. Alors, ça coûte cher, sans passer forcément par des chasseurs de tête, sans parler de ceci. Donc, le compte de CHF 90'000 est extrêmement utilisé et n'a pas de marge de ce côté-là en fonction du ratio aux comptes 2015 que je viens d'exprimer.

Maintenant, les CHF 40'000 pour un chasseur de tête pour répondre aussi à M. DALL'AGLIO, vous ne m'en voudrez pas, Mesdames, Messieurs, d'aller pas forcément dans l'ordre des questions. Mais je vais répondre, si possible, à toutes les questions. Ce n'est pas facile de trouver des cadres et des cadres supérieurs.

Certes, peut-être qu'à une époque on a eu des cadres de qualité. Mais ce n'est pas facile de trouver et nous devons donc nous appuyer sur des professionnels. Le Service RH a cette capacité-là. Mais c'est un job particulier de chercher des cadres et des cadres supérieurs. Alors cette enveloppe de CHF 40'000 que la Municipalité a validé n'a pas été utilisée dans son intégralité puisque nous avons pu négocier avec la boîte en question un prix, disons, inférieur, mais néanmoins, pour nous c'est extrêmement important.

Le Service RH a toute sa raison et le chef de Service, M. CROT et son équipe sont tout à fait compétents pour gérer les 800 ETP que nous avons chaque année. 800 ETP c'est une grosse entreprise avec toutes sortes de soucis qui vont de la démission à l'engagement, aux problèmes privés, aux problèmes de maladies et d'accidents. Et donc, il y a fort à faire et c'est très particulier cette recherche de cadre et donc il faut que nous puissions nous faire aider et c'est certainement dans les cadres supérieurs, M. DALL'AGLIO, que nous allons garder ce principe-là, évidemment pas dans le reste, puisque dans le reste c'est du travail plus ou moins classique.

Maintenant, Mme la Conseillère BRIAND nous pose, à la Municipalité, un certain nombre de questions auxquelles il est, pour un certain nombre, difficile de répondre. Vous nous posez la question maintenant en direct de dire : combien sur les CHF 90'000 ont été utilisés ? Si vous aviez posé la question cet après-midi, peut-être que j'aurais pu poser la question au chef des finances, mais vous en conviendrez que, disons, c'est un élément qui est difficile à trouver maintenant, donc c'est une question à laquelle je ne peux pas répondre. Je dirais que vis-à-vis des CHF 90'000, une certaine somme a été utilisée ! *(Rires)* Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je m'adapte à la question !

Maintenant pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage et pour des grands ouvrages comme par exemple le Collège des Rives, quand on dépense une soixantaine de millions et bien, bien sûr, qu'on doit se faire aider par des professionnels. Comme la recherche de personnel d'ailleurs, la maîtrise d'ouvrage, les BAMO sont des gens extrêmement importants pour défendre les intérêts de la Ville. Et cet argent qui est de CHF 150'000, CHF 135'000, enfin quelque chose de ce type-là, qui a été engagé par la Municipalité dans le cadre du crédit, que vous nous avez accordé et bien c'est de l'argent bien placé et c'est de l'argent qui va peut-être nous faire faire des économies et que nous ne regrettons pas.

Voilà Mesdames, Messieurs, donc nous avons une volonté de faire en sorte, de renforcer le

Service de l'urbanisme et des bâtiments pour valoriser tout le travail qui est fait, mais surtout pour pouvoir vous fournir, pour fournir à la Ville des projets de qualité. Et pour ce faire, il faut donc du personnel, il faut faire des structures qui fonctionnent. Alors, on ne peut pas d'un côté nous dire : évitez de prendre des bouillons comme vous avez pris à Benno Besson et nous reprocher de prendre des mesures. Et les mesures que nous préconisons c'est celles qui vous ont été présentées, donc cette recherche de personnel a tout son sens.

Cette recherche de personnel est juste et l'élément sur lequel la Municipalité s'est basée, certes, c'est le rapport d'audit, mais je dirais notamment, il n'y a pas seulement ceci. Il y a aussi les auditions, la perception, le travail qui a été fait par les différents Services de la Ville et le Service RH notamment, ainsi que Mme la Municipale et la Municipalité.

Donc, nous avons pour mission au niveau de la Ville de gérer le personnel, de gérer cette problématique générale du personnel, et c'est normal que nous vous amenions maintenant des solutions et c'est normal que ces solutions coûtent. Alors, on vous dit qu'on va fournir le rapport d'audit. Il ne faut pas vous baser sur le fait que vous n'avez pas ce rapport d'audit pour ne pas valider ce crédit-là. Ce crédit a tout son sens et je vous invite, Mesdames et Messieurs, bien évidemment, à soutenir le rapport de la Municipalité tel qu'il a été proposé. Merci.

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous rappelle que nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de supprimer CHF 40'000 de ce crédit complémentaire, c'est de ça dont il s'agit.

Est-ce que des demandes de prise de parole par rapport à ça sont encore souhaitées ?

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Vous préciser que le groupe PLR qui s'est réuni lundi a statué sur le préavis tel que présenté par la Municipalité, il a décidé à une quasi-unanimité de soutenir, au fond, ce préavis tel que présenté par la Municipalité, donc il ne soutiendra pas l'amendement de Daniel COCHAND.

A titre personnel, j'estime que, en tout cas j'ai acquis la conviction qu'il était maintenant nécessaire de renforcer la direction opérationnelle d'URBAT. J'ai d'ailleurs participé aussi aux travaux de la commission. Et j'attends, comme mes collègues d'ailleurs de la commission, que la Municipalité nous transmette les conclusions. Mais encore en fois, je suis convaincu de la nécessité de renforcer ce service et je vous invite également à titre personnel de ne pas soutenir l'amendement qui a été proposé par notre collègue Daniel COCHAND.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je soutiendrai l'allocation de ces CHF 40'000 pour permettre à la Municipalité de procéder à cette recherche d'un cadre supérieur de l'administration.

Ce qui m'inquiète néanmoins, c'est que l'on décide d'entrée que ce sera un chef de service assorti presque d'office d'un assistant de direction ou d'une assistante de direction, d'un chef de projets, d'un personnage supplémentaire dans les commissions de coordination. Et j'invite vraiment la Municipalité à privilégier l'efficacité et la productivité de son personnel plutôt que de renforcer des états-majors. Mais néanmoins, compte tenu de la sous-dotation organique d'URBAT à ce jour, face aux enjeux auxquels la Ville est confrontée, je soutiendrai cette recherche.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

Retrait amendement

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Extrêmement sensible aux propos de M. CHERBUIN, je retire mon amendement.

M. le Président Stéphane BALET :

Bien, puisque l'amendement a été retiré, il n'est plus question de voter sur sa prise en compte.

Donc la discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec plusieurs abstentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La discussion n'est pas demandée, elle est close, nous votons.

Le PR17.08PR est accepté avec plusieurs abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2017, représentant au total une augmentation de charges de CHF 350'100.- et une augmentation des revenus de CHF 30'000.- sont accordés à la Municipalité.

Excédent de charges prévues au budget 2017	2'246'345
--	-----------

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	79'000	0
2. Urbanisme et Bâtiments	63'000	0
3. Travaux et environnements	54'500	0
4. Jeunesse et cohésion sociale	10'000	0
5. Culture	50'000	30'000
6. Service des Energies	93'600	0
	350'100	30'000

Charges supplémentaires	350'100
Revenus supplémentaires	30'000
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	2'566'445

9. PRÉAVIS
N° PR17.10PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2016.

RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Daniel COCHAND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Proposition amendement

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'exception des réponses aux observations 1.3.1 sur les lettres de mission et 1.3.2 sur le contrat de prestations avec TRAVYS.

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

1. Municipalité

Je vous prie de prendre note que suite à une erreur de numérotation par rapport à la table des matières dans le rapport initial de la Commission de gestion sur lequel a été basé le préavis de la Municipalité, l'observation 1.1 devient l'observation 1.3.1 car elle appartient au chapitre 1.3 TRAVYS tout comme l'observation 1.2 qui devient l'observation 1.3.2 pour les mêmes raisons.

1.3 TRAVYS

La discussion est ouverte sur l'observation 1.3.1.

*Discussion sur
observation 1.3.1
Lettre de mission
TRAVYS*

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Comme vous l'aurez remarqué, il n'est pas répondu à l'observation de la Commission. Il y a un renvoi à la réponse qui aurait dû être donnée à l'observation 1.2 et celle-ci ne comporte pas la réponse à l'observation 1.1. C'est la raison pour laquelle la Commission de gestion n'a pas accepté la réponse qui en fait, n'a pas été donnée.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'aurais juste une question supplémentaire concernant cette observation à savoir celle des délais parce qu'on nous parle de ce contrat de prestation. Ah, pardon ! Je crois que je suis sur le 1.2. sur le contrat de prestation, je reviendrai après, ultérieurement. Désolée.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close nous votons.

***Vote s/réponse à
l'observation 1.3.1***

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.3.1 est refusée avec quelques abstentions.

*Discussion sur
observation 1.3.2
Contrat de prestation
avec TRAVYS*

La discussion est ouverte sur l'observation 1.3.2.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Désolée pour ces confusions de chiffres !

Donc voilà, oui, j'aurais une question supplémentaire. Donc moi je vais suivre personnellement les propositions de la Commission visant à refuser cette réponse. Mais j'aurais une question supplémentaire à savoir celle des délais. On nous dit qu'un contrat va être fait. Est-ce que la Municipalité peut nous dire dans quel délai ce contrat va être réalisé ?

Je vous remercie.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur ce point-là.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui, alors comme ça a été déjà évoqué lors d'un précédent Conseil, si ce n'est pas le dernier même, nous avons rencontré TRAVYS, je ne sais plus je crois fin mai, début juin, enfin tout début juin en tout cas, où nous avons convenu avec eux que le contrat de prestation allait être mis en présentation pour la Municipalité d'ici cet automne.

Parce qu'il avait déjà été commencé en 2014 avec une multitude de corrections. Il faut le réadapter parce que 2014 – 2017, il s'est quand même aussi écoulé du temps. Donc, le Service de la mobilité est en train de travailler sur toutes ces annotations à faire et à présenter. Ça sera présenté à la Municipalité dans le courant de l'automne, au pire tout début de l'hiver.

Ensuite, nous allons l'approuver ou refaire des modifications, vous le présenter et tout ça devrait entrer en vigueur pour le 1^{er} janvier 2019 parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, puisque de toute façon tout ce qui est, 1^{er} janvier 2019, oui, parce qu'après c'est une question d'horaires aussi avec les CFF avec tous les changements de lignes.

Voilà, donc on n'a pas le choix, il faut du temps pour mettre ça sous toit. Il y aura une histoire de budget, puisque le budget aujourd'hui, si on veut bien, le budget 2018 va être mis sous toit au mois de juillet de cette année. Donc on ne peut pas le faire pour que ce soit prêt, pour que ce soit inclus dans le budget 2018. Donc c'est pour ça que ce sera pour 2019. Il devra être sous toit pour que nous puissions l'inclure en juillet 2018, pour le budget 2019.

Voilà, j'espère, je me suis aussi un peu embrouillée, vous dans les numérotations et moi dans les chiffres, les années pardon !

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

On sait que c'est un sujet extrêmement difficile et cela a stagné pendant des années. Maintenant, il y a des contacts qui sont établis entre la Municipalité et TRAVYS. Mais le sujet est effectivement complexe et vous avez entendu, les dates auxquelles on doit s'attendre pour un résultat.

La Commission des finances en a fait son premier point en disant c'était quand même une affaire sérieuse, puisqu'il s'agit de plusieurs millions que la Ville met dans le pot de TRAVYS. Donc à partir de là, la Commission de gestion, quand elle vous invite à refuser la réponse, ce n'est pas pour critiquer nécessairement la Municipalité qui a des difficultés, mais c'est surtout un moyen de pression aussi sur TRAVYS.

Parce qu'il faut bien se dire que nos représentants ne sont qu'une petite partie des gens qui font fonctionner TRAVYS. Et en soutenant la Commission de gestion, d'une certaine façon, vous soutenez la Ville d'Yverdon qui est à la recherche du meilleur contrat de prestation possible.

Donc, je vous invite à nous suivre dans le refus de la réponse de la Municipalité.

Vote s/réponse à l'observation 1.3.2**2. Administration générale****2.1 Secrétariat général****2.1 Observation Cahiers de charges****M. le Président Stéphane BALET :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.3.2 est refusée à une large majorité.

Nous passons au point suivant.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Même question que précédemment concernant les cahiers des charges des commissions extraparlimentaires.

On nous dit qu'une partie de ces commissions ont déjà un cahier des charges, que pour les autres, cela va être fait. Est-ce qu'on peut nous donner des délais, un calendrier à ce propos ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors, on va faire ces lettres de missions, puisqu'on nous les demande et parce que c'est le bon sens et parce que c'est juste, et je vais vous donner un délai maximum fin d'année pour toutes les lettres des missions, voilà.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je profite justement pour demander à M. le Syndic si sur le même délai on peut espérer avoir le règlement de police qui commence à se faire un petit peu attendre.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci, M. le Conseiller. Toutefois, je vous propose qu'on en reste pour l'instant à l'étude de la question, disons, des observations et des réponses de la Commission de gestion.

Je vous propose de revenir peut-être sous le point « questions » pour poser cette question.

Nous sommes toujours au point 2.1 Observation Cahiers des charges

La parole n'est plus demandée, nous poursuivons.

De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je ne fais plus voter sur l'amendement de l'article 1, mais sur l'article 1 tel qu'amendé.

Discussion sur article 1 amendé

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 amendé est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion, soit :

Proposition amendement**Article 2 amendé :**

Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016 à l'exception de ce qui concerne les réponses manquantes aux observations et maintenues qui devront faire l'objet d'un préavis complémentaire d'ici au 1.09.2017.

Discussion sur amendement

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité est d'accord avec cette proposition de préavis complémentaire d'ici à début septembre.

Nous avons eu une mauvaise perception de ce que nous devons faire. Nous avons fait une erreur, c'est vrai, je le reconnais. On s'est basé sur ce qui se faisait auparavant où il n'y avait pas de réponses à partir du moment où le Conseil communal refusait des réponses. Et en relisant les articles, c'est vrai que ce n'est pas comme ça que ça doit se faire.

Donc on va corriger dorénavant et on va faire ce préavis pour aller dans le sens qui est demandé par la Commission de gestion. Voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cet amendement.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 2 est accepté à l'unanimité.

Je vous prie maintenant de voter sur l'article 2 amendé.

Vote

L'article 2 amendé est accepté.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR17.10PR tel qu'amendé est accepté.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé :

Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées à l'**exception des réponses aux observations 1.3.1 sur les lettres de mission et 1.3.2 sur le contrat de prestations avec TRAVYS.**

Article 2 amendé :

Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016 à l'**exception de ce qui concerne les réponses manquantes aux observations et maintenues qui devront faire l'objet d'un préavis complémentaire d'ici au 1.09.2017.**

Article 3 :

Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y

répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2017.

**10. ELECTION DU
BUREAU DU CONSEIL
COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2017-2018**

*Election du Président du
Conseil communal*

M. le Président Stéphane BALET :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la deuxième année de cette législature.

Par simplification le masculin se décline également au féminin.

Nous débutons par l'élection du Président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de nous proposer une candidature comme Président pour le Conseil communal.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Engagé pour notre Ville à plusieurs titres, il ne s'arrête pas à son engagement politique. Il a également su relever les nombreux défis qui l'attendaient au sein des deux clubs sportifs qu'il préside depuis 2011 et 2013. Engagé pour le bien de la collectivité, il a prouvé, durant ses deux années à la Vice-présidence de ce Conseil, son aptitude au dialogue et au compromis au sein du Bureau et à la bonne représentation de notre Conseil communal lors des différentes manifestations où il a remplacé le Président.

Très attaché à la démocratie et à la représentativité de notre vie politique à Yverdon-les-Bains, il saura mettre en avant notre Ville qu'il aime tant tout au long de son mandat à la tête de notre Conseil. Entré au Conseil communal en 2006, il a participé et présidé de nombreuses commissions notamment la Commission permanente des affaires immobilières. Vous l'aurez reconnu puisque vous l'avez soutenu à la deuxième, puis à la première vice-présidence de ce Conseil, je parle bien de Pascal GAFNER.

Né en 1983 à Vevey, il est arrivé en 1984 à Yverdon-les-Bains. Il y a suivi toute sa scolarité ainsi que ses deux apprentissages dans les arts graphiques dont il obtiendra brillamment ses CFC en 2000 et en 2004. Son parcours professionnel l'a mené à rester dans notre district puisqu'il travaille depuis 2007 à l'imprimerie Cavin à Grandson.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous l'aurez compris, le groupe UDC a l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Pascal GAFNER à la présidence du Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autre proposition de la part de l'assemblée ?

Cela ne semble pas être le cas, donc conformément à la Loi sur les communes, nous pouvons faire une élection tacite, sauf si vous vous opposez à cette manière de procéder.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Au nom de la majorité du parti socialiste, nous souhaitons pour les trois élections, pas spécialement pour M. GAFNER, pour les trois élections ce soir, de proposer l'élection au bulletin secret en l'application des articles 14 et 92 du règlement.

M. le Président Stéphane BALET :

Conformément à l'article 92 de notre règlement, cette demande de vote à bulletin secret doit être appuyée par un cinquième des membres présents.

Qui soutient cette demande de vote à bulletin secret ?

Donc ce qu'il faut c'est une vingtaine, c'est bon on y est.

Bien oui, c'est comme ça, un cinquième. Oui, je suis formel. Je peux vous lire l'article si vous le souhaitez.

D'ailleurs, c'est une erreur qui avait été commise lors de l'installation des autorités, en principe c'était un cinquième, ce n'était pas la majorité.

Oui, vous avez raison de le signaler.

Donc, très bien, nous allons procéder à la distribution des bulletins.

Oui, pardon, j'ai juste oublié un détail, c'est que pendant le vote à bulletin secret, pendant tout le processus, les caméras doivent être éteintes puisque c'est un vote à bulletin secret. Merci aux caméramans de faire en sorte.

Distribution des bulletins

Oui, pardon, a priori, ça fait tellement longtemps qu'on ne pratique plus comme ça. Donc la dernière fois, on a fait autrement. C'est plus rapide une élection tacite. Mais je vous rappelle qu'en fait vous devez simplement écrire le nom de la personne que vous souhaitez élire comme Président.

Donc la proposition est Pascal GAFNER, soit vous mettez rien parce que vous voulez rien mettre, soit vous mettez un autre nom parce que vous souhaitez quelqu'un d'autre. Voilà, c'est ça la procédure.

Précisons que c'est un membre du Conseil, bien sûr !

Le scrutin est clos. La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 80
Bulletins rentrés	: 80
Bulletins blancs	: 2
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 80
Majorité absolue	: 41
Il y a 3 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Pascal GAFNER est élu Président avec 75 voix.

Applaudissements

M. le Président Stéphane BALET :

Je te félicite Pascal pour cette brillante élection et, comme le veut la coutume, M. le futur Président, je vous passe la parole.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez ce soir en m'élisant à la présidence de notre Conseil.

C'est pour moi un grand honneur et une grande fierté que de pouvoir représenter notre Conseil communal à Yverdon-les-Bains et dans toute la Suisse. Je souhaite que cette année soit riche en débat, que la politesse, le respect et le dialogue soient les valeurs communes de ce Conseil pour le bien de notre démocratie.

Je m'efforcerai à donner le meilleur de moi-même dans la tâche que vous me confiez ce soir, et le plus important pour moi aujourd'hui, c'est de respecter, durant cette année, que chacune et chacun d'entre vous puisse s'exprimer librement au sein de ce Conseil.

J'aimerais remercier notre Président sortant pour son engagement durant son mandat. Cher Stéphane, tu quittes officiellement notre Bureau aujourd'hui, mais à la fin du mois, et je tenais ici à saluer les échanges constructifs et positifs que nous avons eus durant ces deux dernières années où nous avons su laisser nos différences politiques en dehors de nos décisions pour le bien de notre Conseil et de notre Commune. Je te souhaite plein succès dans ta nouvelle fonction au sein du Grand Conseil.

J'aimerais enfin remercier le secrétariat du Conseil communal ainsi que l'ensemble des membres du Bureau pour leur engagement. Il y aura malheureusement ceux qui nous quitterons ce soir, et ce n'est pas sans émotion que je leur transmets tous mes vœux pour la suite, et il y aura ceux qui feront partie de « l'équipe » pour cette prochaine année envers qui je témoigne aujourd'hui toute ma gratitude pour leur engagement et surtout pour leur disponibilité future.

Je vous souhaite en tous les cas, à toutes et à tous, un bel été et je me réjouis de vous retrouver à la rentrée.

Je vous remercie pour votre attention et je vous rends la parole, cher Président.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

Nous passons maintenant à l'élection du 1^{er} Vice-président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite vous présente la candidature de l'actuel 2^e Vice-président du Conseil communal, à savoir Sébastien NOBS, pour l'élection au poste de 1^{er} Vice-président.

Sur le plan professionnel, Sébastien NOBS est mathématicien diplômé de l'EPFL. Il enseigne cette matière au gymnase Auguste Piccard à Lausanne qui a la particularité d'héberger les classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite.

Au niveau personnel, Sébastien NOBS s'est marié en 2012 à Aline GYGAX NOBS, ancienne

Election du 1^{er} Vice-président du Conseil communal

Conseillère communale yverdonnoise. Ils ont trois enfants et se sont connus à leur lieu travail de l'époque dans une grande enseigne de la place, ceci avant de commencer à faire de la politique, lui au PLR et elle au Parti socialiste. A l'évidence, les sentiments transcendent l'échiquier politique.

Agé de 34 ans, Sébastien NOBS a déjà une bonne expérience politique. Il a été élu Conseiller communal à Sainte-Croix en 2011 où il a présidé la Commission des recours et exercé la fonction de scrutateur. Il a fonctionné comme trésorier, puis Président de la section PLR de Sainte-Croix. Il est par ailleurs trésorier du PLR de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'il a accompli les tâches qui lui ont été confiées dans le cadre du Bureau du Conseil communal, en particulier les récentes élections cantonales. En lui renouvelant votre confiance, vous lui permettrez de continuer à se mettre à votre service pour exercer la fonction de 1^{er} Vice-président.

Le groupe PLR et Centre Droite vous recommande donc chaleureusement sa candidature.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autre proposition de la part de l'assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Puisqu'on a décidé d'utiliser le scrutin secret pour l'ensemble des trois élections. Je prie maintenant les huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi le bulletin sera considéré comme nul. Et comme on me l'a demandé tout à l'heure, je précise que le nom que vous devez mettre sur le bulletin doit être un membre du Conseil. J'espère avoir été complet cette fois-ci.

Le scrutin est ouvert et je demande évidemment aux caméras de prendre les plans des magnifiques lustres que nous avons dans la salle.

Distribution des bulletins

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins.

Je vais procéder à la lecture du résultat de l'élection. Alors là, j'ai une précision à faire c'est qu'un des Conseiller nous avait avertis que probablement il devra partir, raison pour laquelle on a un bulletin de moins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 79
Bulletins rentrés	: 79
Bulletins blancs	: 19
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 79
Majorité absolue	: 40
Il y a 26 voix éparses	

Vote 1^{er} tour

Avec 34 voix, **M. le Conseiller Sébastien NOBS n'est pas élu** au premier tour.

Par contre, je vous rappelle le règlement qui stipule que le président, les vice-présidents, le secrétaire et son ou ses adjoint-s sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin, enfin etc. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Nous allons donc procéder à un deuxième tour.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR fait évidemment part de sa déception puisqu'il avait recommandé cette candidature à votre bienveillance. Compte tenu que notre candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, nous souhaitons avoir une interruption de séance afin que nous puissions nous concerter. Donc je vous prie de bien vouloir mettre cette interruption de séance au vote M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

Je vous propose d'autorité, de déclarer une interruption de séance. Ce qui me paraît évident si vous souhaitez évidemment avoir du temps pour en discuter. Je vous propose une interruption de séance de, qu'est-ce qu'on va dire, d'une dizaine de minutes. Ça vous convient ? Oui, tout à fait, donc 10 minutes d'interruption de séance.

Suspension de séance

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous allons reprendre la séance.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Donc le groupe PLR s'est concerté. Nous estimons que notre candidat est un candidat de valeur. Il n'a pas démerité durant l'année où il s'est engagé au sein du Bureau. Il a sa personnalité, nous le reconnaissons, mais le groupe PLR et Centre Droite a décidé de maintenir la confiance qu'il a dans son candidat Sébastien NOBS, donc nous le représentons cette fois-ci pour l'élection à la majorité simple.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci, M. le Conseiller. Donc je prie nos huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Je vous rappelle que vous devez inscrire un nom, un seul, ni « OUI », ni « NON », sinon ils ne sont pas valables.

Distribution des bulletins

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de ramasser les bulletins.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins

Je vais procéder à la lecture des résultats :

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 79
Bulletins rentrés	: 79
Bulletins blancs	: 12
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 79
Il y a 14 voix éparses	

Vote 2^e tour

M. le Conseiller Sébastien NOBS est élu 1^{er} Vice-président avec 53 voix.

Applaudissements

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Message reçu cinq sur cinq de la part de l'assemblée, je tiens à remercier celles et ceux qui ont finalement changé leur vote entre les deux tours. Au fond, on peut dire que grâce au soutien de la majorité d'entre vous, notre candidat a obtenu la majorité absolue, mais seulement au deuxième tour. Voilà. Je tiens encore une fois à vous remercier et nous veillerons à travailler aux côtés de Sébastien pendant cette année de première vice-présidence.

M. le Président Stéphane BALET :

M. le Conseiller Sébastien NOBS, je vous félicite pour votre élection à la première vice-présidence et je vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu et je travaillerai durant cette année à faire qu'on gagne du temps l'année prochaine. Merci.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci Sébastien et je tiens à confirmer ce qui a été dit par le Conseiller Maximilien BERNHARD, je trouve que la collaboration a été excellente au sein du Bureau, et je tenais aussi à le souligner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election du 2^e Vice-président du Conseil communal

M. le Président Stéphane BALET :

Nous passons maintenant à l'élection du 2^e Vice-président du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Excusez-moi M. le Président, j'allais presque oublier notre 2^e Vice-président.

Le groupe PLR a cette fois-ci le plaisir de vous présenter la candidature de Christian WEILER pour l'élection du 2^e Vice-président. L'intéressé est né en 1962 dans la maison familiale à la rue du Lac à Yverdon-les-Bains.

Au terme de sa scolarité obligatoire, il suivit le gymnase, s'acquitta de ses obligations militaires puis effectua une formation d'infirmier en psychiatrie. Passionné de football, il fit toutes ses activités de junior à Yverdon-Sport FC et intégra très jeune la première équipe. Sa carrière de footballeur se termina hélas trop vite en raison de contraintes professionnelles liées à des horaires très irréguliers de son métier d'infirmier.

Son premier engagement citoyen se manifesta par la création de l'Association des habitants du centre-ville et du théâtre de marionnettes « La Ribambelle » qu'il anima pendant de nombreuses années les samedis matin au centre historique de notre belle Ville.

Christian WEILER est marié et père de quatre fils âgés de 28, 25, 22 et 12 ans, pour aller dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Il occupe actuellement la fonction de directeur médico-

social de la Fondation Primeroche à Prilly qui compte deux EMS, trois centres de jour et de nuit, un centre de vacances à L'Auberson ainsi que de nombreux appartements protégés dans l'Ouest lausannois.

Il préside le réseau de soins de la région lausannoise, fait partie des comités de l'association vaudoise des EMS, de la section vaudoise Alzheimer et de l'association pour la recherche en établissement gériatrique.

Sur le plan politique, il siège pour la troisième législature sur les bancs du Conseil communal, fait partie de la Commission de gestion et préside la section yverdonnoise du PLR. C'est une personne compétente, très engagée avec un sens politique particulièrement développé.

Sa formation en psychiatrie lui permettra sans aucun doute d'appréhender nos débats de la meilleure manière qui soit (*Rires*) et de bien gérer les émotions qui s'expriment régulièrement dans notre vénérable assemblée. La preuve par l'acte. Le groupe PLR et Centre Droite vous recommande donc chaleureusement sa candidature.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autre proposition de la part de notre assemblée ? Cela n'est pas le cas. Donc je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Encore une fois, un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute quoi, il sera considéré comme nul.

Je demande également aux caméras de ne pas filmer les Conseillers en train de voter.

Distribution des bulletins

Y-a-t-il des gens qui n'ont pas rendu leur bulletin ? Ce n'est pas le cas.

La séance est suspendue le temps de procéder au dépouillement.

Suspension de séance pour le dépouillement des bulletins.

Je vais procéder aux résultats de l'élection :

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 79
Bulletins rentrés	: 79
Bulletins blancs	: 2
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 79
Majorité absolue	: 40
Il y a 19 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Christian WEILER est élu 2^e Vice-président avec 58 voix.

Applaudissements

M. le Président Stéphane BALET :

M. le Conseiller Christian WEILER, je vous félicite pour votre élection et je vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Un grand merci pour votre confiance, je me réjouis de ce premier pas au niveau du Bureau et d'intégrer l'équipe et travailler avec vous. Donc merci pour votre confiance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election de deux
scrutateurs au Bureau du
Conseil communal*

M. le Président Stéphane BALET :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs au Bureau du Conseil communal. Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter Martin LOOS comme candidat comme scrutateur.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a le plaisir de vous proposer la candidature de Ramesh VASWANI au poste de scrutateur.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres propositions de l'assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Puisque nous avons deux candidats pour deux places, il y a possibilité de repourvoir ces postes par une élection tacite, à moins qu'il y ait une objection à pratiquer, mais disons là, on est dans le respect des traditions puisqu'on a toujours fait comme ça.

Donc est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

Résultat

Donc considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **MM. les Conseillers Martin LOOS et Ramesh VASWANI sont proclamés élus comme scrutateurs** pour le Bureau.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election de deux
scrutateurs suppléants
au Bureau du Conseil
communal*

M. le Président Stéphane BALET :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs suppléants au Bureau du Conseil communal. Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature au poste de scrutateur suppléant de M. Nicolas DURUSSEL.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres propositions ?

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Jean-François CAND au titre de scrutateur suppléant.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Très bien là aussi comme nous sommes en présence de deux candidatures pour deux postes, à moins que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Nous pouvons procéder à une élection tacite. Magnifique !

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **MM. les Conseillers Nicolas DURUSSEL et Jean-François CAND sont proclamés élus comme scrutateurs suppléants** pour le Bureau.

Applaudissements

**11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

11.1**Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Extension des horaires d'ouverture des magasins yverdonnois)**

Au nom du groupe Socialiste, je dépose l'interpellation suivante, qui porte sur l'extension des horaires d'ouverture des magasins yverdonnois.

Afin d'améliorer la compétitivité des commerces du centre-ville, la Municipalité a récemment décidé d'élargir les horaires d'ouverture des magasins le samedi en échange d'une fermeture plus rapide le vendredi. Le groupe socialiste, et nous tous ici, souhaitons trouver des solutions permettant aux commerces du centre-ville de résister au mieux à la concurrence des centres commerciaux périphériques et du commerce en ligne. A cet égard, nous pouvons rappeler les nombreuses pistes esquissées par la SIC il y a un peu plus d'une année lors des Etats généraux du commerce : bornes signalétiques, trajet de mobilité douce depuis les lieux touristiques, meilleure mise en valeur de la rue du Milieu, etc., les mesures proposées étaient nombreuses et variées. Face à une situation préoccupante, nous espérons que la Municipalité donnera suite à ces idées.

L'ouverture prolongée des magasins le samedi est-elle une solution ? Nous n'avons pas la réponse à cette question. Nous pouvons par contre constater qu'à ce stade, elle n'a pas obtenu le soutien de tous les commerçants du centre-ville qui sont plusieurs à n'avoir pas prolongé l'horaire d'ouverture de leurs magasins à ce jour.

Ce qui est certain, c'est que cette modification n'est pas une simple rocade d'heures du vendredi au samedi et représente une dégradation des conditions de travail et de la vie de famille du personnel de la vente. Si, avec une fermeture à 17h00, le personnel pouvait encore espérer passer l'une des deux soirées du weekend avec sa famille, une fermeture à 18h00 (et donc un départ du lieu de travail plus tardif encore), repousse d'autant l'entrée en weekend.

Le personnel de la vente ne s'y est d'ailleurs pas trompé : en novembre 2015, il a spontanément lancé une pétition contre cette solution, pétition qui a été signée par plus de 1'600 personnes, clients comme employés. Suite au dépôt de cette pétition au printemps 2016, le syndicat UNIA a demandé à deux reprises à la Municipalité une rencontre afin de pouvoir faire des propositions de compensation, deux demandes qui sont malheureusement restées sans suite.

Dès lors, je souhaite poser les deux questions suivantes à la Municipalité :

Alors que le partenariat social est au cœur du bon fonctionnement de notre économie, pour quelles raisons la Municipalité n'a-t-elle pas au moins pris contact avec les pétitionnaires et avec le syndicat UNIA après le dépôt de la pétition ?

Deuxième question :

Soit directement via son règlement, soit indirectement dans ses contacts avec les employeurs du secteur, la Municipalité envisage-t-elle des mesures afin de compenser la dégradation des conditions de travail pour le personnel de la vente que l'ouverture prolongée des commerces le samedi a provoquée ?

Je vous remercie.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres qui appuient votre interpellation ?

M. le Conseiller Julien WICKI :

Oui.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de répondre aux différentes questions de M. le Conseiller WICKI.

Pour quelles raisons la Municipalité n'a-t-elle pas pris contact avec l'UNIA pour discuter et pour entamer ce qui pourrait être un dialogue social ?

La Municipalité considère qu'elle a pris contact avec UNIA puisque ça fait des années que nous nous discutons avec l'UNIA et que nous discutons avec la SIC. Personnellement, j'ai commencé ces discussions en 2002, puisque j'ai commencé en Municipalité en 2002, et ayant la responsabilité de la police, j'étais délégué au groupe commerce.

Je pense qu'à raison d'une fois, entre une et deux, trois fois par année, on a eu ces discussions avec ces deux institutions que sont l'UNIA et que sont la SIC. Ça fait, vous en conviendrez, un certain nombre de séances et nous n'avons jamais avancé. Jamais avancé parce que les deux entités en question, et je mets bien les deux entités, disons, face à face, n'ont jamais permis la progression de ce dialogue qui permettrait d'avancer dans un sens ou dans l'autre.

En 2015, je simplifie, je raccourcis si vous êtes d'accord, en 2015 quand je suis arrivé à la syndiculture, avec la Municipalité, on s'est posé la question si on allait rouvrir ce dialogue ou si on reprenait une fois encore les discussions. Ce que nous avons fait ! Nous ne nous sommes pas découragés, à ce moment-là en tout cas, après j'y reviendrai. Et nous avons entamé de nouveau un dialogue avec les représentants de l'UNIA et les représentants de la SIC. Représentants de la SIC qui représentent les grands commerces et une partie des petits magasins, des petits commerces.

Et puis, étant donné qu'il y avait un blocage, notamment sur la convention collective, puisque d'un côté le syndicat demande la mise en place d'une convention collective générale de travail et puis que les partenaires de la SIC ne veulent pas entendre parler d'une convention collective, arguant du fait que les grands magasins ont des conventions collectives, d'ailleurs par ailleurs reconnues de qualité, et bien nous nous retrouvons sur les mêmes discussions que nous avons

toujours eues.

Comment sortir de l'ornière ? Nous avons donc proposé aux deux entités en question une solution qui était une espèce de jugement de Salomon en disant : et bien on va retirer une heure le vendredi, pour la mettre le samedi. Partant du principe que semble-t-il du point de vue commercial, l'heure du samedi était extrêmement ou est extrêmement importante.

Alors, est-ce juste ? Comment faire ? Comment faire pour redynamiser le commerce du centre-ville ? A Yverdon, comme ailleurs, on se pose cette question. A Yverdon, on essaie aussi d'amener des solutions malgré ce qu'on peut croire. D'ailleurs, la décision que vous avez prise tout à l'heure de vendre le bâtiment, l'un des bâtiments de l'hypercentre au profit d'une société qui veut faire revenir un grand commerce sur le centre-ville va dans ce sens-là. Parce que les grands commerces attirent aussi du monde qui profite aux petits commerces.

Le but étant donc de garder les grands commerces sur le centre-ville et accessoirement, si on a la chance de pouvoir en faire venir, de redynamiser le centre-ville. Bien sûr que ce n'est pas la seule clé, comme les heures d'ouverture ne sont pas la seule réponse. Il faut pouvoir accéder à ces commerces. Il faut avoir les facilités. Il faut peut-être mettre en place, effectivement ça été dit, les réflexions qui ont été faites dans le cas du groupe commerce, les états généraux du commerce qui ont débouché sur un bilan, il n'y a pas très longtemps de ça et qui effectivement appartient à la Ville, mais pas seulement ! Aux commerçants aussi de s'approprier les mesures qui sont sorties de cette réflexion-là.

Donc, la Ville n'a pas le monopole des possibilités. Il faut bien que chacun amène un petit peu d'eau au moulin. Alors, nous avons donc en novembre 2015 demandé aux deux entités : est-ce que vous seriez d'accord d'ôter une heure le vendredi pour rajouter une heure le samedi ? Evidemment que d'un côté, on nous a dit il faut consulter notre base, et de l'autre côté, du côté de la SIC, il a été dit : faudrait qu'on discute avec le personnel de vente aussi.

L'UNIA, qui voulait consulter à l'époque le personnel de vente dans les grands commerces. Les grands commerces ont dit : pas de ça, vous ne mettez pas les pieds chez nous ! Vous voyez un petit peu le niveau du dialogue et la grandeur de la discussion, et la difficulté du dialogue.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? On a dit : on demande donc à l'UNIA de faire une consultation auprès de ses membres et on demande donc aux grands commerces de faire une consultation auprès du personnel. Et ça a abouti à quoi ? Ça a abouti que l'UNIA n'a pas répondu à la consultation, mais nous a déposé une pétition. Pas répondu à la question que je viens de soulever, mais a déposé une pétition.

Du côté de la SIC, il n'y a pas eu de réponses satisfaisantes non plus puisqu'il a été dit pour certains commerces, bien cela serait bien de demander peut-être l'avis au personnel. Mais c'est justement ce qu'on vous demande depuis trois mois ! Partant de là, la Municipalité s'est à ce moment-là, M. le Conseiller communal, découragée.

Elle s'est découragée et puis elle s'est dit, bien voilà, la Municipalité va prendre ses responsabilités et elle va décider. Elle va décider seule dans cette opération et elle a décidé de ne favoriser ni les uns ni les autres et c'est-à-dire d'ôter l'heure du vendredi et de mettre une heure le samedi.

Alors maintenant, que faire ? J'ai reçu ce soir le courrier de l'UNIA qui fait part de son étonnement et qui demande de reprendre le dialogue social. Mais pourquoi pas ? Je ne demande pas mieux ! Mais alors si vous venez autour d'une discussion avec les différents partenaires, venez en proposant des solutions et pas des solutions de blocage. On est les premiers au niveau de la Municipalité à essayer d'entendre les différents partenaires, pourquoi pas ?

Toujours est-il qu'en l'état actuel, ces horaires ont été validés puisqu'ils ont été validés par le Département. Ils ont été mis à l'enquête dans la Feuille des avis officiels et n'ont soulevé aucune

opposition que ça soit d'un côté ou que ça soit de l'autre. Ces horaires sont donc valables.

Par contre, on peut peut-être, en tirant un bilan ensemble, peut-être qu'on peut voir s'il y a des améliorations qu'on peut faire. Peut-être qu'on peut voir comment on pourrait ensemble dynamiser ce centre-ville et c'est volontiers que je reprendrai ce dialogue. Mais pour autant que les différents partenaires viennent avec un esprit d'ouverture autant que j'en fais actuellement vis-à-vis du syndicat et des représentants du commerce local. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je vous remercie M. le Syndic pour votre réponse et je reconnais très volontiers les efforts de la Municipalité consentis depuis de nombreuses années pour essayer de trouver une solution.

Maintenant que la décision a effectivement été prise, j'espère qu'effectivement il est encore temps et je suis sûr qu'il est encore temps de remettre les partenaires sociaux à la table des négociations.

Je vous souhaite encore un petit peu de courage, comme vous l'avez dit, pour y parvenir et je suis sûr qu'effectivement vous pourrez sans doute trouver une solution satisfaisante pour compenser cette mesure prise, comme ça s'est fait dans de nombreuses villes du Canton, effectivement à Nyon ou dans d'autres encore, relativement récemment.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une Interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLIoud (Signalétique en ville pour les personnes à faible capacité visuelle ou non-voyantes)

A la gare, des plaquettes en braille permettent aux personnes citées plus haut, de se diriger sans aide. Je sais que nous sommes sur le domaine des CFF, mais, au-delà, sur notre territoire communal, il n'y a plus de repères.

La Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA) a fait une demande à la Municipalité de notre Ville, il y a deux ou trois ans, en vue de demander la création d'un passage ad hoc pour les personnes malvoyantes, non-voyantes ; passage qui démarrerait en haut des escaliers dont les rampes sont équipées. Il partirait tout droit en direction du Jardin japonais pour relier la promenade Auguste-Fallet à la Bibliothèque.

Yverdon-les-Bains, deuxième ville du Canton, va recevoir environ 15'000 visiteurs lors de la prochaine Schubertiade. Par expérience, une grande partie de ces visiteurs, tant spectateurs que musiciens, va se déplacer avec les transports publics. Parmi ces visiteurs, il y aura certainement des personnes mal ou non-voyantes. Quelle déception pour elles de se trouver égarées, incapables de se déplacer sans aide extérieure, alors qu'elles peuvent le faire dans pratiquement toutes les villes d'une certaine importance.

Ma question va à la Municipalité :

A quoi en est-on avec ce sujet d'importance ? A-t-il été débattu, auquel cas, pouvez-vous nous informer ou informer ce Conseil des délais prévus pour finaliser cette action ?

D'avance, je vous remercie de votre réponse.

En fait, c'était une interpellation que je faisais à l'intention de M. BURKHARD, donc comme il n'est pas là, je ne sais pas si quelqu'un peut me répondre.

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres qui appuient votre interpellation ?

Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD :

J'en ai douze.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mme la Conseillère, ça concerne la mobilité donc c'était pour moi, merci.

Donc, le Service de la sécurité publique est bien entendu conscient que les flux à destination des personnes malvoyantes ne sont pas du tout optimaux aujourd'hui à Yverdon-les-Bains et contrairement à ce que vous dites, dans beaucoup de villes suisses. On le sait, il y a des statistiques, qu'il y a encore beaucoup de problématique à cet égard.

D'ailleurs l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) émet des exigences légitimes dans le cadre de mises à l'enquête publiques dont nous tenons compte lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

Ainsi, le Service de la sécurité publique a élaboré avec l'AVACAH un projet de bandes podotactiles entre la gare et la rue des Remparts à travers le Jardin japonais. Ce projet doit être étudié dans le cadre du plan directeur de la mobilité douce puis coordonné avec le projet de réaménagement de la place d'Armes, donc c'est évident que ce n'est pas pour aujourd'hui. On en est conscient.

Une problématique récente nous amène ainsi par ailleurs à étudier des solutions pour les usagers malvoyants des transports publics qui sont aujourd'hui souvent dépourvus de repères physiques ou sensoriels pour cheminer entre la gare CFF et la gare routière.

Donc, tout ça est en route. On est conscient que pour le mois de septembre, ce n'est absolument pas possible d'être prêt, puisque je viens de vous le dire, ça entre dans le plan de mobilité douce. Par contre, j'ai encore consulté Mme TANNER et je le dis sous son contrôle, aux Schubertiades, il y aura beaucoup de bénévoles. Des bénévoles seront à disposition à la gare pour accompagner toutes les personnes, quel que soit le handicap, j'entends, pas que la malvoyance si on peut le dire, mais en tout cas tout handicap des personnes seront pris en charge par des bénévoles.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD :

Alors, je vous remercie. Je suis très intéressée à cette réponse.

Bon, l'idée que j'émettais moi, c'était que les personnes malvoyantes ou non-voyantes puissent se débrouiller toutes seules. Bon bien là, elles auront des bénévoles pour s'occuper d'elles. Mais je suis très contente de savoir qu'on pense quand même à faire avancer ce sujet parce que, de plus en plus, les barrières architecturales dérangent et on essaie de trouver des solutions.

Merci Mme la Municipale.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Suite question du 2 mars 2017 Encadrement des élèves aux devoirs surveillés)

Au mois de mars, le groupe UDC a interpellé la Municipalité au sujet de la compatibilité du port de signes religieux, tel que le voile, par les accompagnants des devoirs surveillés et le devoir de neutralité confessionnelle de l'école vaudoise.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET nous a indiqué avoir soumis une demande à ce sujet à la DGEO.

Est-ce que vous pourriez nous renseigner sur la position de la DGEO à ce sujet ?

Est-ce que la Municipalité a pris des mesures pour se conformer au règlement en vigueur ?

Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord, signaler qu'il n'y a aucun règlement spécifique sur ce sujet. Il n'y a non plus rien dans la LEO ni dans son règlement d'application. Il y a par contre effectivement un arrêt du Tribunal fédéral concernant une enseignante genevoise qui interdit effectivement le port du voile dans le cadre de l'enseignement de la scolarité obligatoire et il y a une prise de position du Conseil d'Etat en réponse à une interpellation qui a le même point de vue. Ça c'est pour les faits.

Ensuite, la DGEO n'a pas autorité sur le personnel des devoirs accompagnés puisqu'il s'agit de personnel auxiliaire communal et qui ne fait en plus pas d'enseignement. Donc la DGEO n'a rien à dire sur ce sujet-là, cette décision appartient aux communes.

Dès lors, nous nous sommes approchés de différentes villes du Canton pour voir ce qu'il en était. Dans aucune de ces villes il n'y a de règlement spécifique en lien avec cette thématique. Et d'autre part, certaines de ces villes ont ou ont eu du personnel portant le voile dans le cadre de prestations parascolaires sans que cela ne pose aucun problème.

De ce fait, et dans le cadre d'une accompagnante sur 85, qui assume avec satisfaction sa tâche et pour laquelle aucune plainte de parents ne nous est parvenue, la Municipalité, dans sa séance du 31 mai, a décidé d'en rester à la situation qui prévaut actuellement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.4

Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Séjour de la Municipalité à Collesano)

La Municipalité peut-elle renseigner ce Conseil sur le coût du séjour de représentation de notre Commune à Collesano ?

D'autre part, le groupe UDC s'interroge finalement sur l'aspect le plus général de ces échanges avec les communes jumelées avec Yverdon. La Municipalité a-t-elle étudié les retombées économiques liées à ce jumelage ?

Concernant le calendrier de déplacement, le groupe UDC a constaté que le déplacement de l'exécutif à Collesano est tombé dans une période très chargée politiquement. N'aurait-il pas été

plus judicieux de choisir une autre période plus calme durant la pause estivale par exemple ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité, effectivement, soigne ses relations avec les villes et les villes jumelées et c'est pour ça que nous avons mis un poste au budget qui a été évidemment voté par ce Conseil communal. La Municipalité a donc, dans le cadre du voyage du jumelage de la charte d'amitié avec Collesano, respecté parfaitement le cadre budgétaire qui est celui qui est octroyé par le Conseil communal.

Est-ce que ça a du sens ? Oui, ça a du sens, Mesdames, Messieurs, bien sûr !

Dans le cadre de Collesano, ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a plus de 200 familles qui vivent actuellement à Yverdon, qui sont originaires de Collesano. Ça fait 7 à 800 personnes qui habitent Yverdon-les-Bains qui sont originaires de Collesano. Quatre générations de gens qui ont fui la guerre. Et donc ils sont partis de Sicile après la guerre et qui se sont expatriés pour des raisons de sécurité et aussi pour assurer la vie de famille et qui ont pris ce choix courageux de venir ailleurs dans un pays qui a été épargné par les conflits.

Et ils sont arrivés en Suisse, ils sont arrivés à Yverdon. Et ils ont développé des familles. Ils se sont intégrés. Ils font partie, pour certains, du Conseil communal. Ils font partie de la vie politique. Ils font partie de la vie associative. Ils font partie, ces gens-là, de la vie économique. Et tout ça, ça a du sens, de savoir reconnaître ceci et de savoir aussi qu'il peut y avoir toujours ces origines qui sont marquées. Et quand nous avons fait ce voyage, qui avait beaucoup de sensibilité, et bien nous avons constaté un retour de la part de ces gens qui ont nommé une place, comme vous avez pu le voir, au nom de la Ville d'Yverdon-les-Bains et franchement, il y avait beaucoup de, c'était très marquant. Voilà, au point où j'en perds mes paroles aujourd'hui.

Oui, c'est quelque chose qui a du sens et on va soigner, encore une fois et toujours, ce jumelage ainsi que les autres jumelages. Nous avons encore invité la Municipalité de Collesano. Nous l'avons invitée pour participer à la fête des yodleurs l'année prochaine, considérant qu'une fête suisse, typique suisse, peut-être ça aurait du sens et peut-être qu'ils auraient du plaisir à la découvrir.

Donc, on va soigner ces relations-là et nous ne regrettons pas du tout d'avoir mis cette ligne budgétaire et nous allons certainement la reconduire cette année et vous la proposer encore une fois au mois de décembre. Vous aurez d'ailleurs l'occasion de discuter cette ligne ou de l'appuyer, ce que nous vous inviterons d'ores et déjà à faire.

Maintenant de savoir si c'était une période chargée ? Est-ce qu'il y a des périodes qui ne sont pas chargées ? Ça c'est encore autre chose. Mais toujours est-il que nous avons été à cette période-là puisque c'était la fête de la Santa Maria dei Miracoli, la fête de la Vierge Marie. Alors, malheureusement peut-être, elle se passe à cette période-là. Mais nous, on a trouvé que c'était une magnifique période. Donc on ne regrette pas cette période-là et on a pu assister à une procession extraordinaire, le respect des traditions, le respect du culte catholique et nous avons trouvé ça, qui était, encore une fois, magnifique.

Voilà M. le Conseiller ce que je peux vous dire, donc respect du budget. Du sens ? Oui du sens en fonction de tout ce que je viens de vous dire et puis le calendrier qui n'est jamais parfait, mais qui pour nous, nous a parfaitement convenu.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Michel DUBEY :

Je vous remercie pour votre réponse.



11.5

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Suite motion du 8 mars 2012 Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes)

J'ai une question à l'adresse de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET. Elle sera brève, je vous rassure.

L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants. Il permet aux acteurs les plus vulnérables du trafic d'éviter les dangers dans l'obscurité. Quand il est bien conçu, il prévient la criminalité et le vandalisme. Il participe à la qualité de vie, à l'attractivité des communes et des villes. Outre la sécurité du trafic, les collectivités publiques doivent de plus en plus considérer les aspects économiques et environnementaux, notamment dans le cadre de la rénovation de leurs installations.

Ce texte est une reprise, en fait, d'un texte qui vous a été lu par moi-même en mars 2012. C'était en fait une motion adressée à la Municipalité, laquelle invitait notre Municipalité à déposer un préavis qui présente un plan d'équipement d'ensemble, prévoyant sur cinq ans la mise en conformité de notre éclairage public afin de le rendre efficace tant d'un point de vue écologique qu'économique.

Il était demandé, en outre, que le rapport veuille à aborder la question sensible de la déconnexion totale ou partielle de l'éclairage public, etc. Je ne vous relis pas toute la motion. Elle avait été votée et adoptée par ce Conseil à l'unanimité et à la demande de la Municipale en charge des énergies à l'époque, Municipale Gloria CAPT, elle avait demandé, en fait, Mme la Municipale, à ce que le délai soit repoussé et qu'on l'inscrive sur dix ans au lieu de cinq ans ce que j'avais accepté. Donc, la motion avait été adoptée, comme je l'ai dit, à l'unanimité.

Voilà, donc, on est aujourd'hui 2017, les cinq ans sont déjà écoulés. Alors il en reste cinq, on est d'accord, mais j'interpelle notre Municipal pour savoir si cette motion aura un jour la chance d'être traitée, avant que tous les luminaires de la Ville aient été remplacés par des LED.

Je voudrais encore souligner le fait que M. DESSEMONTET, à l'époque Conseiller communal, avait soutenu cette motion. Alors je ne vais pas relire le texte qu'il avait donné parce que je pense qu'il s'en souvient très bien.

Alors ma question c'est : à quand une réponse ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Conseiller de votre question.

En préambule, vous rappeler que quand vous interrogez, en principe, vous interrogez la Municipalité. Il se trouve que c'est moi qui y réponds, parce qu'il se trouve que le hasard des choses et de la vie ont fait que je me trouve aujourd'hui à être en charge de cette question-là.

Alors, pour vous dire en un mot, j'aurais tendance à dire, bien il faut qu'on vous réponde effectivement. Vous faites bien de rappeler à la Municipalité qu'il faut qu'elle réponde à cette motion, comme probablement à quelques autres, mais que « le travail est fait ».

Effectivement, les cinq dernières années, dans ce domaine-là, elles ont été extrêmement dynamiques de la part de la Municipalité et du Service des énergies pour passer effectivement ce qui ressemble maintenant effectivement à un plan directeur de l'éclairage public. Puisque nous avons, depuis 2012, remplacé pratiquement 1'000 lampes. Je dis pratiquement, mais en fait on a

fêté la millième lampe LED tout récemment au mois d'avril. En 2012 on en avait déjà placé une centaine, mais ça veut dire effectivement 1'000 lampes LED, ça représente un bon tiers du parc communal.

Nous continuons à le faire. Nous allons revenir d'ailleurs devant ce Conseil relativement rapidement pour vous annoncer une deuxième batterie de tests pour l'éclairage et le concept d'éclairage de la Place Pestalozzi, quelque chose qui est toujours en cours, qu'on n'a pas oublié. Bref, on est en train de faire le travail, la seule chose qu'on n'est pas en train de faire, c'est de répondre à votre motion.

Nous en prenons acte et nous allons effectivement agir relativement rapidement. Nous avons le plan effectivement de présenter à la Municipalité dans ces prochains temps un plan directeur de l'éclairage qui constituera la réponse à votre motion.

Je vous remercie de nous avoir posé cette question M. le Conseiller.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Il va de soi que je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Et puis qu'a priori, puisque tout est déjà plus ou moins programmé, la réponse à la motion devrait être relativement simple et je me réjouis de pouvoir la lire. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je suis un peu désolé, j'ai l'esprit à tiroirs.

Mais j'aimerais profiter de la perche que m'a tendue M. le Conseiller DUBEY tout à l'heure pour faire une petite correction, enfin réparer une injustice.

Quand on a été à Collesano, nous avons été accompagnés par la fanfare L'Avenir qui a fait l'effort de venir et qui a fait tout le déplacement avec tous les instruments. Et c'était un grand effort et c'était aussi un grand honneur et un grand plaisir. Et ils n'ont jamais été cités dans la presse comme ayant fait ce voyage-là et ils ont été quelque peu blessés, je ne sais pas si le terme est juste.

Mais en tout cas, j'aimerais, au nom de la Municipalité, devant le Conseil communal, remercier la fanfare L'Avenir d'avoir fait ce déplacement, d'être venue avec nous parce que ça a été extrêmement apprécié et puis, que ce soit de la part des autorités d'Yverdon ou de Collesano, et j'en profite donc pour corriger ce qui pourrait être une injustice. Merci.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors chers collègues, je vous rappelle que demain, la Commission de gestion a eu le plaisir de vous inviter à une sortie de la Ville, qui normalement se faisait à la montagne de la Ville, mais qui se fera à Gressy-Sermuz.

Alors, je rappelle pour les gens inscrits que le car les attend à 17h00 derrière le bâtiment ici et qu'il les ramènera, on a pris toutes les précautions, on ne recourra pas à Nez Rouge, il les

ramènera vers 22h15, ici sur la place.

Voilà, et puis, s'il y avait quelqu'un qui, tout d'un coup, s'était découvert une liberté inattendue, qu'il s'annonce vers moi lors de l'apéritif, on trouvera bien un petit peu de risotto pour lui demain soir. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.6

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Règlement de police)

Alors je profite de cette prise de parole pour poser la question que j'ai posée hors contexte avant, à savoir quel est le statut en fait du règlement de police ? Quand est-ce qu'on peut l'attendre ? Où est-ce que ça en est ? Nous informer un petit peu. Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Bien comme je m'attendais à votre question quand même, cette fois je vais vous répondre, il sortira cet automne.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je m'en réjouis et je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

Y-a-t-il encore une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je me tourne vers la Municipalité pour savoir si elle a des réponses à apporter au Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous passons donc à un moment très attendu, en tout cas pour ma part, le discours du Président.

Chers collègues, le moins que l'on puisse dire c'est que le temps passe extrêmement vite ! Il y a une année, suite à l'installation des autorités, j'ai eu le sentiment qu'une immense charge m'attendait et que l'année qui allait se dérouler serait somme toute assez longue. J'avais identifié toute une série d'obstacles auxquels j'allais devoir faire face avec courage et détermination. Qu'à cela ne tienne ! J'avais tout l'été devant moi pour me préparer à cette charge.

C'était bien sûr, sans compter le recours de la Municipalité suite à la décision du Conseil communal d'augmenter le taux, et la suite vous la connaissez, je ne vais pas y revenir. Mais vous admettez que, comme mise en jambe, c'était un peu rude.

Nous voici déjà à la fin de mon année de présidence et comme le veut la coutume, j'ai préparé un discours. Seulement voilà, n'étant pas forcément un spécialiste de ce type d'exercice, même si durant l'année finalement j'ai un peu progressé. J'ai décidé de faire ça un petit peu autrement. Donc je vais aller à la tribune et puis je vais faire ce que je fais de mieux finalement, c'est de

*Discours de
M. le Président
Stéphane BALET*

donner une espèce de cours.

Voilà comme ça, ça me permettra surtout de voir si les images que je vous passe elles sont bonnes.

Dans le cadre de la fonction de Président, donc la première partie, oui alors c'est bien ce que je craignais, voilà c'est les propos introductifs, vous les avez eus, ça c'est très bien. Dans le cadre du Président, il y a plein de fonctions, et puis je m'étais dit comme il y a quand même passablement de nouveaux Conseillers, je pense que c'est peut-être bien de les rappeler, donc finalement :

- La préparation des séances du Conseil. Ça vous vous en doutez !
- Il y a la présidence du Bureau électoral. Ça, on ne se rend pas toujours compte, disons, de ce que ça implique. Notamment en période, disons, je dirais d'élection cantonale, on est le Bureau d'arrondissement donc tant que les 72 communes n'avaient pas terminé leur travail, on n'avait pas terminé le nôtre non plus.
- Présider les débats, je n'en parlerai pas, je pense que vous connaissez très bien de quoi il s'agit.
- Représentations diverses. Alors ça c'est assez surprenant aussi. J'y reviendrai peut-être par la suite.
- Visite chez les nonagénaires. Ça c'est un peu la tendance, c'est-à-dire que quand il y a des nonagénaires le mercredi, ça c'est pour le Président du Conseil communal, c'est logique puisque la Municipalité est occupée à ce moment-là.
- Gestion RH. Oui ça alors ça a été la surprise. Je ne pensais pas que j'aurai des ressources humaines à gérer. Mais heureusement, j'ai deux excellentes secrétaires, donc ça a finalement été relativement simple. Mais il y a quand même des procédures administratives et puis ça a été un peu la surprise je dois dire.

Alors je vais passer directement aux remerciements :

- Le Bureau du Conseil. Ça évidemment tout ce que j'ai discuté avant, sans le Bureau du Conseil, on peut oublier. Ce ne serait pas possible, donc j'ai vraiment besoin d'eux. Donc typiquement, bien je vais revenir à mon discours. Donc le Bureau du Conseil, travailleurs infatigables de l'ombre, ils sont à l'origine du bon déroulement de nos séances. Sans eux, les choses ne fonctionneraient pas correctement. Cela part de la convocation, passe par l'accueil et la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire et se termine même par le paiement de vos jetons, je pense que vous y tenez d'ailleurs particulièrement.
- L'administration communale. Oui bien sûr, les différents services de l'administration communale. Chaque fois, je dis bien chaque fois que j'ai eu à faire à eux, je suis tombé sur des gens compétents et pleins de bonne volonté. Un remerciement spécial au Greffe avec qui le secrétariat a particulièrement bien collaboré. Je suis extrêmement reconnaissant du soutien qu'ils nous ont apporté dans le cadre de l'absence, pour des raisons médicales, de l'une de nos secrétaires.
- A vous bien entendu. Il est arrivé parfois que je sois obligé d'user d'autorité. Mais franchement, ce n'était pas souvent. Et globalement les choses se sont bien déroulées. Juste entre nous, je suis allé à Lausanne avant mon entrée en fonction. Mon objectif était de voir une des séances du Conseil. Je me suis naïvement dit, c'est la première ville du Canton et nous, on est que la deuxième, alors forcément ils doivent être plus efficaces que nous pour gérer les séances. C'est lors de cette soirée que j'ai pris, à mon avis, la meilleure décision de ma présidence. Ne change rien, ça va très bien comme ça. Bon, je dis ça maintenant, mais j'ai quand même essayé de vous forcer la main sur certaines choses. Je pense à la manière de traiter les préavis. Et puis ce soir d'essayer, en vain je dois le dire, de faire des élections tacites pour les Présidents et Vice-présidents. Je parlerai modestement de réussite partielle.

Mes souhaits pour l'avenir :

- Alors, j'ai mis meilleures relations. Les relations entre le Conseil communal et la Municipalité. Pour différentes raisons, nous sommes partis sur de mauvaises bases. Le passé c'est le passé maintenant il faut regarder vers l'avenir. Notre Ville mérite de pouvoir compter sur des autorités dont le seul objectif est l'intérêt général. Et quand je parle d'autorité, je pense aux deux organes. Nous devons mieux respecter la notion de compétence. D'un côté le Conseil communal doit éviter les ingérences, mais de l'autre la Municipalité doit se souvenir que nous sommes l'autorité de surveillance. Même si cela fait parfois grincer des dents et même si formellement cela n'est dit comme ça dans la loi, le Conseil communal représente le niveau législatif et à ce titre, il représente le contrôle démocratique délégué par le peuple et ça, ce n'est pas rien.
- Le rôle du président du Conseil communal appelé aussi le premier citoyen. Son pouvoir est finalement très symbolique. Dans les faits, à Yverdon, il est très peu sollicité. Certes invité et systématiquement salué, ça je tiens à le souligner, c'est relativement rare qu'il soit mis en avant. A Yverdon, dans la plupart des situations, c'est le Syndic utilisé comme symbole de l'autorité. Prenons un exemple des plus symboliques, lui aussi. La remise des clés de la ville, qui d'ailleurs ne sont pas des vraies clés, au Comité des brandons.

Alors pour étayer mon propos, 1979 :



Le 12 septembre 1979, Gilbert Grangier, président du Conseil communal, donnait un des premiers coups de pioche sur la piste du stade d'athlétisme, sous le regard de (de g. à dr.) Louis Rouiller, président de l'USY, Louis Vuille et du syndic Pierre Divoisin. wv»

Le monsieur que vous voyez là-bas, tout le monde l'a reconnu, bien entendu, il faut juste que je retrouve, c'est M. Gilbert GRANGIER, 1^{er} citoyen cette année-là. C'est lui qui donne le premier coup de pioche. J'imagine par contre que vous reconnaissez qui est derrière. Mais si jamais, il est affiché aux Pas Perdus. Tout à l'heure, vous pourrez peut-être regarder.

2017 :



Le Théâtre Benno Besson. Bon, bien il y a tous les Municipaux. Je n'y suis pas. Mais c'est

symbolique. Mais c'est assez à l'image de mon année de présidence.

Mes satisfactions :

- J'ai mis excellent ratio entre le nombre de séances et les montants des investissements. Alors, j'ai probablement le record du ratio entre le nombre de séances annulées et la somme cumulée des investissements accordés. Alors, ingénieur de formation, j'aime bien les chiffres et je sais très bien qu'on peut leur faire dire ce que l'on veut. Et de toute façon, je suis convaincu que le rapport entre le temps passé en débat et la somme dépensée n'est pas du tout représentatif. Vous avez probablement tous à l'esprit des discussions interminables sur des sommes ridicules ou alors des dépenses colossales accordées sans un mot.
- Les rencontres avec la population. J'ai rencontré de nombreuses personnes dans des cadres totalement inconnus pour moi. Ces rencontres ont été autant de moment d'échanges que de découvertes de gens passionnés par leurs activités. Comme toujours, ce type de personnes sont intéressantes et intarissables sur ce qui les motivent. J'ai beaucoup apprécié ces instants.
- Oui, c'est grâce à cette année de présidence, et j'en suis extrêmement reconnaissant, que j'ai été élu député au Grand Conseil.
- Là, j'ai mis prise de poids inférieure à 10 kg. Donc, j'ai pris moins de 10 kg ! Ce chiffre exact restera secret, même la Commission de gestion de pourra pas l'avoir. Vu le nombre d'apéros auxquels j'ai eu l'occasion de participer, je considère cela comme un exploit. Ma femme, elle, est d'un autre avis et il y a fort à parier que mon été sera basé sur le thème de la nutrition au sens large du terme.
- Assermentation de mes deux enfants.



Bien sûr, j'ai eu la chance d'assermenter mes deux enfants. Alors c'est vrai qu'ils ne sont pas dans le même groupe que moi. Ça, c'est vrai. Par contre en matière d'éducation je tiens à dire une chose, j'avais deux principes sur l'éducation et maintenant j'ai deux enfants.

Les conclusions :

Alors finalement, une année riche et passionnante que je conseille à toutes les personnes qui considèrent qu'il ne se passe jamais rien à Yverdon. Je me réjouis de retourner dans la salle pour pouvoir participer aux débats. J'ai le sentiment du devoir accompli. Je me suis efforcé de donner le meilleur de moi-même et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

Le 27 juin, je remettrai les clés au nouveau Président et ce sera pour moi l'occasion de lui adresser quelques mots. Mais je souhaite tout de même, ici devant les membres présents du Conseil, féliciter Pascal pour son élection. Je tiens également à le remercier pour son soutien. Nous allons, très prochainement, et ceci avant la fin de mon mandat, terminer le processus d'engagement d'une nouvelle secrétaire pour le Bureau. Compte tenu de la complexité d'un processus de ce type, j'ai été ravi de pouvoir compter sur l'aide de Pascal. Je pense que ce sera un excellent Président.

Pour terminer, je souhaite remercier mes proches pour qui tous, d'une manière ou d'une autre, ont subi les effets de mes très, voire trop fréquentes absences. Je les remercie de m'avoir permis de réaliser ce projet qui restera, probablement, le moment le plus fort de ma carrière politique.

Pour terminer je vous souhaite à tous un bel été.

Applaudissements

Voilà, je passe maintenant la parole à M. le Syndic pour quelques mots.

**Discours de
M. le Syndic
Jean-Daniel CARRARD**

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Merci M. le Président. J'aimerais aussi remercier le Président et j'aimerais remercier Stéphane BALET pour le travail qu'il a fait.

Il a été un excellent Président. Vous avez pu constater qu'il a fait preuve d'un grand travail. Une grande préparation, je suis bien placé pour voir ce qu'il a fait, et contrairement à ce qu'il croit, on a beaucoup de plaisir à rencontrer le Président du Conseil communal dans les différentes séances. Alors c'est vrai que, peut-être, qu'on peut réfléchir sur la mise en valeur du Président du Conseil communal. Mais on a toujours beaucoup de plaisir à voir le Président et j'espère que les futurs Présidents seront autant présents que Stéphane l'a été.

On a retrouvé Stéphane à de nombreux endroits, à Collesano et ailleurs et c'était franchement un grand plaisir. C'est vrai qu'on n'a pas voulu mettre des chicanes, d'entrée, pour avoir des problèmes RH ou pour savoir qui était le plus fort au niveau de la Municipalité ou du Bureau. Je crois que voilà, on avait des idées, on les a tranchées, on ne va pas refaire le débat. Il n'y a pas cette volonté. Il y a vraiment une volonté au niveau de la Municipalité de travailler de concert avec le Bureau du Conseil communal et avec le Conseil communal.

Voilà, je crois que je vais m'arrêter là. Je vais vous souhaiter aussi à tous un excellent été et vous inviter à l'apéritif qui suit.

Merci encore.

Applaudissements

Clôture

M. le Président Stéphane BALET :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance se tiendra en septembre.

Il est 23h18, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et un bel été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe